



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent trente-cinquième session

Rome, 17 et 18 novembre 2008

Rapport de la centième session du Comité du Programme
Rome, 6 – 10 octobre 2008

Table des matières

	Pages
Questions soumises à l'attention du Conseil Error! Bookmark not defined.	
Introduction	1
Point 1: Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	1
Point 2: Examen des éléments proposés pour le Cadre stratégique et le Plan à moyen terme	1
Point 3: Évaluation	3
a) Évaluation indépendante du rôle et des activités de la FAO dans le domaine statistique	3
b) Plan de travail indicatif à évolution continue relatif à l'Évaluation des stratégies et du Programme de 2009-2010	4
c) Charte possible pour le Bureau de l'évaluation de la FAO	5
Point 4: Rapports du Corps commun d'inspection des Nations Unies	5
Point 5: Examen des méthodes de travail du Comité du Programme	5
Point 6: Rapport de situation sur la suite donnée aux recommandations précédentes du Comité du Programme	6
Point 7: Date et lieu de la cent unième session	6

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Point 8: Autres questions

6

Questions soumises à l'attention du Conseil*Questions appelant un examen et/ou une décision*

	Paragraphes
Point 2: Examen des éléments proposés pour le Cadre stratégique et le Plan à moyen terme	5 - 14
Point 3: Évaluation:	
a) Évaluation indépendante du rôle et des activités de la FAO dans le domaine statistique	15 - 18
c) Charte possible pour le Bureau de l'évaluation de la FAO	25 - 29

Questions soumises pour information

	Paragraphes
Point 3: Évaluation:	
b) Plan de travail pour les évaluations 2009-2010	19 - 24

RAPPORT DE LA CENTIÈME SESSION DU COMITÉ DU PROGRAMME

6 – 10 octobre 2008

Introduction

1. Le Comité a soumis au Conseil le présent rapport de sa centième session.
2. Le Président a informé le Comité que M. Kazumasa Shioya avait été nommé pour remplacer M. Seichi Yokoi comme représentant du Japon et que M. Renato Mosca assistait à la session au nom de l'Ambassade de Carvalho du Brésil. Les qualifications de MM. Shioya et Mosca sont résumées dans des additifs au présent rapport¹.
3. Les Membres suivants étaient présents:

Président: M. V. Heard (Royaume-Uni)
Vice-Président: M. R. Parasuram (Inde)
Membres: M. A.R. Ayazi (Afghanistan)
M. C.A. Amaral (Angola)
Mme M. del Carmen Squeff (Argentine)
Mme F. Bartlett (Australie)
M. R. Mosca (Brésil)
M. J. Melanson (Canada)
M. A.A.M. Hosni Abdel Aziz (Égypte)
S.E. M. P. Bacale Mbiang (Guinée équatoriale)
M. K. Shioya (Japon)

Point 1: Adoption de l'ordre du jour et du calendrier²

4. L'ordre du jour et le calendrier de la session ont été approuvés.

Point 2: Examen des éléments proposés pour le Cadre stratégique et le Plan à moyen terme

5. Comme demandé par le Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEL, le Comité a examiné la question relative aux "Priorités et programmes de l'Organisation – Éléments du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme", à inclure dans le Plan d'action immédiate pour examen par la Conférence à sa session extraordinaire de novembre 2008. Le Comité s'est félicité de la présentation succincte au début de son débat, des caractéristiques fondamentales du nouveau modèle fondé sur les résultats inhérent aux éléments proposés. Il a estimé qu'une version adaptée de cette présentation, élargie pour inclure les autres composantes du Plan d'action immédiate, pourrait constituer un bon outil de communication.
6. Le Comité a rappelé que le nouveau modèle fondé sur les résultats avait été déjà largement approuvé par les Membres. Il a souligné, que s'il était mis en œuvre correctement et pouvait compter sur des ressources suffisantes, il constituerait un progrès important pour l'adoption d'arrangements efficaces en matière de planification et de budgétisation, mettant l'accent sur la responsabilisation. Le Comité a reconnu que les documents de planification et de suivi *ex post facto* associés aux nouveaux processus seraient d'une portée bien différente de ceux publiés à ce jour. La documentation modifiée impliquerait, en particulier, l'examen par tous les

¹ CL 135/5 Add. 1; CL 135/5 Add. 2.

² PC 100/1; PC 100/INF/1.

organes concernés des résultats et impacts plutôt que des entrants et extrants, comme c'était le cas actuellement. Dans ce contexte, le Comité a estimé qu'il aurait un rôle clé à jouer dans l'évaluation du bien-fondé des propositions formulées par la direction concernant les résultats de l'Organisation, y compris les objectifs et les indicateurs de résultats y relatifs.

7. Le Comité a noté que la transition des 118 entités de programme technique du PTB 2008-09 aux 49 résultats organisationnels proposés pour les activités de fond, tels que formulés à ce jour dans le projet d'éléments du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme, serait l'occasion d'améliorer le ciblage des activités de l'Organisation et permettrait de favoriser des approches plus interdisciplinaires et la coopération au sein de l'Organisation. Le Comité a confirmé que cet effort d'intégration était indispensable pour que la FAO soit à même de répondre aux besoins et aux attentes complexes de ses Membres, notamment en matière de développement rural ou de changement climatique.

8. Reconnaissant le rôle central joué par le nouveau Cadre stratégique et l'approche de la programmation fondée sur les résultats qui en découle, dans le contexte du Plan d'action immédiate, le Comité a souligné que la mise en œuvre effective de cette approche dépendrait également des aspects suivants: ressources financières; politiques et pratiques en matière de ressources humaines; gestion des performances; et adaptation nécessaire de la structure de terrain de l'Organisation. En ce qui concerne cette dernière, le Comité a dûment insisté sur la nécessité d'une meilleure collaboration entre les bureaux décentralisés et le Siège et de tirer parti des avantages présentés par l'amélioration des lignes de compte rendu. Il a reconnu que le fonctionnement de la structure des bureaux de terrain, y compris d'éventuels ajustements liés à la nouvelle culture fondée sur les résultats, devrait faire l'objet d'un suivi régulier de la part des organes directeurs.

9. Le Comité a rappelé que l'établissement de priorités demeurerait indispensable et que cela continuerait à être le cas, quel que soit le niveau des ressources disponibles. Aussi bien les Membres que la Direction devraient donc prêter toute l'attention voulue à cette activité au cours de l'année à venir et des prochains exercices biennaux. Le Comité a noté que les nouveaux arrangements prévus concernant la planification du programme incluaient des changements dans les relations entre diverses instances intergouvernementales et qu'un processus amélioré d'établissement des priorités impliquerait nécessairement l'introduction d'une nouvelle culture, ainsi qu'un apprentissage continu. Concernant le calendrier résultant du nouveau cycle de réunions de gouvernance, y compris les réunions des comités techniques et des conférences régionales, qui devaient fournir des avis en matière de priorités, le Comité a reconnu que l'année 2009 serait une année exceptionnelle pour la préparation du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme 2010-13 et du Programme de travail et budget 2010-11. Il a noté qu'un processus plus global ne pourrait être mis en place comme prévu qu'à partir de 2010.

10. En interaction avec les représentants de la direction, le Comité a entamé un débat préliminaire sur la marche à suivre pour l'établissement de priorités compte tenu du nouveau cadre fondé sur les résultats. Il a été décidé que si le Comité était à même d'entamer ce processus, l'assistance de la direction serait néanmoins indispensable pour rassembler toute l'information et les analyses techniques nécessaires. Une approche commune s'imposait donc à cet égard. Le Comité a souligné que les Comités techniques du Conseil étaient bien placés pour donner des avis sur les priorités dans leurs domaines techniques respectifs, même si jusqu'à présent, ils avaient parfois tendance à traiter les priorités d'une manière trop générale. De toute façon, ils n'étaient pas mandatés pour recommander des priorités relatives relevant de plusieurs domaines de compétence.

11. Le Comité a recommandé que la direction facilite la fourniture d'avis pertinents par les Comités techniques en communiquant des versions provisoires du cadre de résultats, dans le format convenu dans le Plan d'action immédiate, pour les Objectifs stratégiques intéressant de plus près chaque Comité technique. Ces versions provisoires devraient indiquer des domaines de travail prioritaires contribuant aux résultats organisationnels sous-jacents, sur la base d'une analyse des besoins des Membres (ce qui serait facilité, notamment, par la disponibilité croissante

de cadres nationaux de priorités à moyen terme) associée à une analyse structurée de la mise à profit des atouts de l'Organisation tels qu'incarnés dans les fonctions essentielles, ainsi que de considérations telles que les performances de l'Organisation, la capacité technique existante, y compris pour l'interdisciplinarité, et d'autres sources possibles de contributions et de partenariats.

12. En ce qui concerne des Objectifs stratégiques transversaux comme ceux ayant trait aux ressources naturelles, aux investissements et à la parité hommes-femmes, qui n'étaient pas particulièrement associés à un comité technique particulier, la direction devrait fournir à tous les Comités, pour avis, des analyses similaires.

13. Le Comité du Programme travaillerait ensuite en collaboration avec la direction à l'élaboration, pour chaque Objectif stratégique, d'un cadre de résultats classés par ordre de priorité en tenant compte des recommandations des Comités techniques, ainsi que du cycle de Conférences régionales.

14. Le Comité a reconnu qu'il fallait considérer ce processus comme un processus itératif et sensible. Toutefois, cette attitude correspondait au rôle renforcé attribué au Comité du Programme dans le Plan d'action immédiate, ce Comité devant communiquer des recommandations claires en matière de priorités à l'intention du Conseil et de la Conférence.

Point 3: Évaluation

A) ÉVALUATION INDÉPENDANTE DU RÔLE ET DES ACTIVITÉS DE LA FAO DANS LE DOMAINE STATISTIQUE³

15. Le Comité a félicité l'Équipe chargée de l'Évaluation de l'excellente qualité de son rapport. Il a jugé ce rapport extrêmement utile et opportun dans le contexte de la mise en place du nouveau cadre fondé sur les résultats et de l'identification de domaines d'action prioritaires potentiels. En tant que fonction essentielle et clairement sous-financée, le travail de la FAO en matière de statistiques était tout désigné pour faire partie des domaines d'action prioritaires. Le Comité a reconnu que l'évaluation faite des statistiques et du travail de la FAO dans ce domaine était quelque peu préoccupante. À cet égard, l'évaluation a donné l'occasion d'améliorer sensiblement le travail de l'Organisation dans cet important domaine.

16. Le Comité a noté que la direction avait approuvé dans leur ensemble les recommandations de l'équipe chargée de l'Évaluation, sauf quatre pour lesquelles elle avait d'autres propositions à faire.

17. Le Comité a souligné que la FAO devrait se doter d'une stratégie en matière de statistiques qui fixerait des priorités et les ressources nécessaires pour les mettre en oeuvre. Compte tenu des difficultés financières de l'Organisation dans son ensemble, les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres devraient servir en priorité à financer des activités essentielles en matière de statistiques, tandis qu'un financement extrabudgétaire serait indispensable pour financer des activités connexes, notamment une assistance directe aux pays pour renforcer leur capacité en la matière. Le Comité a pleinement approuvé la recommandation de déplacer l'accent vers le soutien aux pays grâce au renforcement des capacités et des communications. Toutefois, le Comité a souligné que compte tenu de la tâche qui l'attendait, la FAO ne pouvait pas agir seule et qu'elle devrait rechercher des partenariats, notamment avec des organisations multilatérales et avec les gouvernements eux-mêmes. Sachant que le renforcement des statistiques devait reposer sur des partenariats, le Comité a souligné que la FAO ne pouvait jouer qu'un rôle catalytique dans le renforcement des capacités au niveau des pays, tout en recherchant des ressources et des investissements supplémentaires.

³ PC 100/3 a); PC 100/3 a) Sup. 1.

18. Enfin, le Comité a pleinement approuvé les dispositions organisationnelles recommandées pour améliorer la coordination au sein de l'Organisation en matière de statistiques. Il a également appuyé la création d'un poste de statisticien en chef responsable de toutes les activités de l'Organisation en matière de statistiques.

B) PLAN DE TRAVAIL POUR LES ÉVALUATIONS 2009-2010⁴

19. Le Comité a estimé que le plan de travail proposé traitait de sujets importants et correspondait bien aux priorités présentées dans le Plan d'action immédiate du CoC-EEI. Le Comité est convenu que le plan de travail devrait être adaptable en fonction du niveau des ressources disponibles. À propos des évaluations qu'il est proposé de commencer en 2009, les Membres ont approuvé les évaluations suivantes:

- a) *Évaluation du renforcement des capacités en Afrique*, dans la mesure où il s'agit d'une fonction clé de la FAO et où la région est celle qui a les plus grands besoins en matière de renforcement des capacités.
- b) *ÉVALUATION DES CADRES NATIONAUX DE PRIORITÉS À MOYEN TERME*, qui avait déjà été demandée par le Comité du Programme.
- c) *ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DE LA FAO DANS LE DOMAINE DE L'EAU*, sujet qui a été abondamment débattu par le CoC-EEI.

20. Plusieurs Membres ont jugé prioritaire l'Évaluation en temps réel de l'Initiative contre la flambée des prix des denrées alimentaires, parce qu'elle permettrait d'évaluer en temps opportun l'orientation à donner à cette Initiative, tandis que d'autres ont estimé que même si la question était importante, l'évaluation devrait être reportée jusqu'à ce que des résultats plus évidents aient été obtenus.

21. À propos des évaluations qui pourraient être entamées en 2010, le Comité a accordé la priorité absolue à l'évaluation des questions de parité hommes-femmes dans les activités de la FAO. L'évaluation du Bureau régional et des bureaux sous-régionaux de la FAO au Proche-Orient a également été appuyée dans la mesure où cette région n'avait pas fait l'objet d'activités récentes en matière d'évaluation. Certains Membres ont également accordé la priorité à l'évaluation proposée des mécanismes de travail interdépartementaux de la FAO.

22. Le Comité a recommandé que les futurs plans de travail couvrent une période de trois ans et reflètent les priorités et programmes indiqués dans le nouveau Cadre stratégique et dans le Plan à moyen terme. En particulier, le Comité a déclaré qu'il faudrait évaluer à l'avenir le travail de la FAO concernant l'adaptation au changement climatique, le développement agricole au niveau des petits exploitants et la gouvernance des pêches mondiales. Le Comité a également souhaité à être tenu régulièrement informé des évaluations qu'il avait demandées, mais qui n'avaient pas encore été effectuées, ainsi que des raisons d'une telle situation.

23. Le Comité a approuvé la poursuite des évaluations du travail de la FAO au niveau des pays et a souhaité recevoir un rapport de synthèse en 2010 sur les évaluations de pays effectuées depuis le rapport présenté à sa quatre-vingt-dix-neuvième session.

24. Le Comité a pris note des évaluations prévues des activités de secours et de relèvement de la FAO et a demandé à recevoir des résumés de ces évaluations et des réponses de la direction pour examen.

⁴ PC 100/3 b).

C) CHARTE POSSIBLE POUR LE BUREAU DE L'ÉVALUATION DE LA FAO⁵

25. Le Comité a noté que le document présentait un projet de charte pour le Bureau de l'évaluation de la FAO, comme demandé dans le Plan d'action immédiate du CoC-EEI. Le Comité s'est félicité de l'orientation du document, qui visait à accroître l'indépendance et à améliorer la qualité de la fonction d'évaluation. La plupart des Membres se sont déclarés favorables à l'adoption d'une double ligne de compte rendu avec le Directeur général, d'une part, et les Organes directeurs, d'autre part, modèle qu'ils ont jugé le plus approprié pour encourager tant la responsabilité que l'apprentissage.

26. Le Comité a souligné la nécessité d'affiner le projet de Charte de façon qu'il soit mieux ciblé et plus conforme au Plan d'action immédiate. Outre les points couverts dans le présent projet, la Charte devrait aussi préciser le rôle de l'évaluation dans le nouveau modèle de planification fondé sur les résultats, décrire en détail la méthode d'évaluation et définir le rôle des évaluations d'impact dans l'évaluation de l'efficacité du travail de l'Organisation dans le domaine du développement. Le Comité a également demandé que l'indépendance du Bureau de l'Évaluation soit davantage mise en relief dans la description des arrangements institutionnels.

27. À cet égard, le rôle du Comité de l'évaluation (interne) devrait inclure une fonction d'assurance de qualité concernant les réponses de la direction et la suite donnée aux évaluations.

28. Le Comité est convenu que le processus de sélection du Directeur devrait commencer immédiatement après l'approbation du Plan d'action immédiate par la Conférence et que le Comité devrait se réunir de façon informelle pour désigner son (ses) représentant(s) qui participerait (aient) au processus de sélection. Cette décision a été précédée d'un débat prolongé sur la participation des membres à la sélection des fonctionnaires de l'Organisation, dont la conclusion a été que, tout bien pesé, c'était la voie à suivre dans ce cas.

29. Le Comité a demandé qu'un projet de Charte, tenant compte de ses observations et du Plan d'action immédiate approuvé, lui soit présenté pour examen à sa prochaine session. Les dispositions relatives à l'évaluation figurant dans la Charte approuvée seraient reflétées dans les Textes fondamentaux de l'Organisation.

Point 4: Rapports du Corps commun d'inspection des Nations Unies

30. Aucun rapport du CCI n'a été présenté à cette session du Comité du Programme.

Point 5: Examen des méthodes de travail du Comité du Programme

31. Le Comité a débattu des changements qu'il devrait apporter à ses méthodes de travail pour pouvoir examiner les prochains documents relatifs à la planification du programme et à la communication de rapports établis en fonction du nouveau modèle fondé sur les résultats. Le Comité est convenu qu'il devrait accorder moins d'importance à l'examen des intrants du programme et plus à l'examen des résultats sur la base d'indicateurs. Le Comité a noté qu'il devrait prendre en compte toutes les activités, quelle que soit leur source de financement – Programme ordinaire ou ressources extrabudgétaires – et qu'il devrait étudier les moyens de partager le travail avec le Comité financier s'agissant d'examiner les aspects techniques et administratifs du programme de travail.

32. LE COMITÉ A ESTIMÉ QU'EN RÈGLE GÉNÉRALE, SES RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX futurs documents concernant la planification et la communication de rapports, et plus particulièrement les priorités du PROGRAMME, POURRAIENT ÊTRE PLUS constructives, directes et pressantes. Le Comité a également estimé que pendant ses réunions, il aurait intérêt à interagir davantage avec la haute direction.

⁵ PC 100/3 c).

Point 6: Rapport de situation sur la suite donnée aux recommandations précédentes du Comité du Programme⁶

33. Le Comité a pris acte du rapport.

Point 7: Date et lieu de la cent unième session

34. Le Comité a été informé que la cent unième session du Comité du Programme était prévue du 11 au 15 mai 2009, sous réserve de l'approbation par la Conférence du calendrier révisé des sessions des organes directeurs de 2008-09.

Point 8: Autres questions

35. Il n'y a pas eu de débat sur ce point.

⁶ PC 100/INF/3.